



LISTE DES ÉPREUVES DE FIN D'ANNÉE DU MELS ET DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2019-2020

ÉPREUVES IMPOSÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
Lecture : 26, 27 et 28 mai 2020 Écriture : 2, 3 et 4 juin 2020	Français lecture et écriture	2 ^e année	Les résultats des épreuves imposées par la Commission scolaire sont une trace supplémentaire pour déterminer les résultats de la 3 ^e étape. La Commission scolaire aura accès à ces résultats dans l'esprit de travailler une gestion par résultats.

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages pour les élèves du 1^{er} cycle Année scolaire 2019-2020

ÉPREUVES COMMUNES PROPOSÉES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
À partir du 21 mai 2020	Mathématique	2 ^e année	Cette épreuve est une trace supplémentaire pour déterminer les résultats de la 2 ^e étape.



Évaluation des apprentissages (1er cycle du primaire)

Discipline			Étape 1	Étape 2	Étape 3
			Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français	Écrire (30 %)	1 ^{re} année		X	X
		2 ^e année		X	X
	Lire (50%)	1 ^{re} année	X	X	X
		2 ^e année	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)	1 ^{re} année	X		X
		2 ^e année		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (20 %)	1 ^{re} année		X	X
		2 ^e année		X	X
	Déployer un raisonnement mathématique (80 %)	1 ^{re} année	X	X	X
		2 ^e année	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	1 ^{re} année	X		X
		2 ^e année	X		X
	Comprendre les textes lus et entendus (60 %)	1 ^{re} année		X	X
		2 ^e année		X	X
<p>Pour les autres matières, un résultat disciplinaire apparaîtra pour chacun des bulletins.</p>					

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 30 août 2019 au 8 novembre 2019.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis le 13 novembre et les parents seront rencontrés le 14 novembre en soirée et le 15 novembre en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du 11 novembre 2019 au 21 février 2020.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis aux parents dans la semaine du 9 mars 2020.

Troisième bulletin :

- Étape du 24 février 2020 au 23 juin 2020.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis le 26 juin 2020.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, des situations d'évaluation ...

Si en cours d'année, une compétence devait exceptionnellement être évaluée à une autre étape que celle prévue dans ce document, les parents seront préalablement avisés. Il est important de spécifier que si tel est le cas, la fréquence des jugements prévue dans l'Instruction annuelle du MEES sera tout de même respectée.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		1 ^{re} année
Savoir communiquer		2 ^e année
Savoir travailler en équipe		

ÉPREUVES OBLIGATOIRES MELS

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
2 au 4 juin 2020	Français écriture	4 ^e année	Ces épreuves comptent pour 20% du résultat final de l'élève.
27 et 28 mai 2019	Français lecture	4 ^e année	

ÉPREUVES IMPOSÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
Au choix : À compter du 21 mai 2020	Mathématiques	4 ^e année	<p>Les résultats des épreuves imposées par la Commission scolaire sont une trace supplémentaire pour déterminer les résultats de la 3^e étape.</p> <p>La Commission scolaire aura accès à ces résultats dans l'esprit de travailler une gestion par résultats.</p>



École Marguerite-Bourgeois

**Résumé des normes et des modalités de l'évaluation des apprentissages pour les élèves du 2^e cycle
Année scolaire 2019-2020**



Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 30 août 2019 au 8 novembre 2019.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis le 13 novembre et les parents seront rencontrés le 14 novembre en soirée et le 15 novembre en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du 11 novembre 2019 au 21 février 2020.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis aux parents dans la semaine du 9 mars 2020.

Troisième bulletin :

- Étape du 24 février 2020 au 23 juin 2020.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis le 26 juin 2020.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail		4e
Savoir communiquer		3e
Savoir travailler en équipe		

Évaluation des apprentissages (2^e cycle, 3^e et 4^e année du primaire)

Discipline			Étape 1	Étape 2	Étape 3
			Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français	Écrire (30 %)	3 ^e année		X	X
		4 ^e année		X	X
	Lire (50%)	3 ^e année	X	X	X
		4 ^e année	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)	3 ^e année		X	X
		4 ^e année		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	3 ^e année		X	X
		4 ^e année		X	X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	3 ^e année	X	X	X
		4 ^e année	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50 %)	3 ^e année		X	X
		4 ^e année		X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (35 %)	3 ^e année	X		X
		4 ^e année	X		X
	Écrire des textes (15%)	3 ^e année		X	X
		4 ^e année		X	X

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire apparaîtra pour chacun des bulletins.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, des situations d'évaluation ...

Si en cours d'année, une compétence devait exceptionnellement être évaluée à une autre étape que celle prévue dans ce document, les parents seront préalablement avisés. Il est important de spécifier que si tel est le cas, la fréquence des jugements prévue dans l'Instruction annuelle du MEES sera tout de même respectée.

ÉPREUVES OBLIGATOIRES MELS

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
27 mai et 28 mai 2020	Français écriture	6 ^e année	Ces épreuves comptent pour 20% du résultat final de l'élève.
21 et 22 mai 2020	Français lecture	6 ^e année	
8 au 12 juin 2020	Mathématique	6 ^e année	

ÉPREUVES IMPOSÉES PAR LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
Au choix : Mai-Juin 2020	Anglais	6 ^e année	Les résultats des épreuves imposées par la Commission scolaire sont une trace supplémentaire pour déterminer les résultats de la 3 ^e étape. La Commission scolaire aura accès à ces résultats dans l'esprit de travailler une gestion par résultats.

ÉPREUVES COMMUNES PROPOSÉES DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Date	Épreuve	Primaire	Pourcentage
21 et 22 mai 2020	Français lecture	5 ^e année	Épreuves prévues dans le cadre des travaux du Comité arrimage primaire-secondaire. Cette épreuve est une trace supplémentaire pour déterminer les résultats de la 2 ^e ou 3 ^e étape selon le cas.
26 et 27 mai 2020 (28 mai au besoin)	Français écriture		



École Marguerite-Bourgeois

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages pour les élèves du 3^e cycle
Année scolaire 2019-2020



Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 30 août 2019 au 8 novembre 2019.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis le 13 novembre et les parents seront rencontrés le 14 novembre en soirée et le 15 novembre en avant-midi.

Deuxième bulletin :

- Étape du 11 novembre 2019 au 21 février 2020.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis aux parents dans la semaine du 9 mars 2020.

Troisième bulletin :

- Étape du 24 février 2020 au 23 juin 2020.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis le 26 juin 2020.

Compétences transversales	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		5e
Organiser son travail		
Savoir communiquer		6e
Savoir travailler en équipe		

Évaluation des apprentissages (3^e cycle, 5^e et 6^e année du primaire)

Discipline			Étape 1	Étape 2	Étape 3
			Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français	Écrire (40 %)	5 ^e année		X	X
		6 ^e année		X	X
	Lire (40%)	5 ^e année	X	X	X
		6 ^e année	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)	5 ^e année	X	X	X
		6 ^e année	X		X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	5 ^e année		X	X
		6 ^e année		X	X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	5 ^e année	X	X	X
		6 ^e année	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45 %)	5 ^e année		X	X
		6 ^e année		X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (35 %)	5 ^e année	X		X
		6 ^e année	X		X
	Écrire des textes (20%)	5 ^e année		X	X
		6 ^e année		X	X

Pour les autres matières, un résultat disciplinaire apparaîtra pour chacun des bulletins.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, des situations d'évaluation ...

Si en cours d'année, une compétence devait exceptionnellement être évaluée à une autre étape que celle prévue dans ce document, les parents seront préalablement avisés. Il est important de spécifier que si tel est le cas, la fréquence des jugements prévue dans l'Instruction annuelle du MEES sera tout de même respectée.